

**Questions orales présentées par les conseillers communaux
au Conseil communal du 30 novembre 2017
(article 50 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)**

**Mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraads leden
aan de Gemeenteraad van 30 november
(artikel 50 van het huishoudelijk Reglement)**

Question orale de Mme Morenville, conseillère communale, concernant les conciergeries de quartier.

Mondelinge vraag van Mevrouw Morenville, Gemeenteraadslid, betreffende de wijkconciërgewoningen.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : La première conciergerie de quartier a ouvert ses portes ce 27 octobre au 105a, rue Saint-Bernard. Selon le communiqué, c'est « un nouvel espace qui doit permettre aux citoyens de signaler facilement un problème dans le quartier tel un luminaire en panne, des voisins bruyants ou encore un avaloir bouché. Le concierge transmettra ensuite l'information au service concerné. » Je souhaiterais profiter de cette inauguration pour faire le point sur le dossier des antennes et des conciergeries.

Cette première conciergerie de quartier prend place dans les mêmes locaux que l'ancienne antenne de quartier Louise. Mais qu'en est-il exactement de ses missions, au-delà des petits travaux à effectuer et des incivilités diverses ? Conservera-t-elle sa fonction de décentralisation de l'administration ? À qui les informations seront-elles transmises, via quel protocole ? À quel service communal , à quel service de police ?

Nous avons jusqu'à aujourd'hui quatre antennes de quartier. Avec la disparition des subsides politique des grandes villes seront-elles toutes remplacées par des conciergeries de quartier ? En 2012, dans le programme de la liste du bourgmestre figurait l'ouverture de neuf conciergeries de quartier sur tout le territoire saint-gillois. Est-ce toujours bien cela qui est prévu ? Sinon, comment allez-vous les programmer, les répartir sur le territoire ?

Que va-t-il advenir par ailleurs du personnel des anciennes antennes de quartier, les agents sont-ils tous reconvertis vers les conciergeries et l'administration communale ou allez-vous procéder à des licenciements ?

La nouvelle conciergerie sera testée pendant trois mois, dites-vous et vous évaluerez son efficacité en janvier. Attendez-vous cette évaluation pour ouvrir les autres conciergeries ?

Quel programme de communication est-il prévu autour de ces conciergeries ? Les médias ont relayé l'inauguration de la première, mais nulle trace sur le site de la commune des heures d'ouverture de cette conciergerie.

M. le président : La parole est à Mme Marcus.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics : Deux processus se mettent en place en parallèle. Il y a la fermeture des antennes de quartier. Comme vous le savez, le ministère de l'Intérieur ne subventionne plus les antennes de quartier dans le cadre de la Politique de la ville. Dès lors, nous avons du personnel à reclasser ainsi que l'obligation de fermer progressivement les antennes.

Les antennes de quartier, qui sont subventionnées jusqu'à la fin décembre 2017, emploient douze personnes, neuf dans les antennes et trois à la coordination. Parmi ces douze personnes, 8 ont un contrat à durée indéterminée et 4 ont un CDD.

Nous avons privilégié le reclassement professionnel. L'objectif était, par le biais d'entretiens individualisés et de test, de reclasser au maximum les membres actuels du programme de la Politique de la ville, via le Plan d'embauche triennal et les mouvements de personnel internes – mutations, etc. Les personnes se sont ainsi vu proposer des postes en fonction des résultats de leur test. Nous avons reclassé trois personnes dans les conciergeries, quatre au sein de l'administration et quatre autres au service de Prévention. Enfin, il y avait deux fins de contrat à durée déterminée. Trois personnes ont été licenciées pour des raisons sans rapport avec la fermeture des antennes. L'une d'entre elles avait disparu à l'étranger depuis plus d'un an et demi. Pour une autre dont le contrat s'achevait, il n'y avait pas de poste correspondant et une procédure de licenciement était déjà en cours avant la décision de fermer les antennes. La dernière a profité de ce changement pour demander sa pension.

La plupart des personnes prêteront dans les antennes jusqu'à la fin du mois de décembre. Ensuite, celles qui sont affectées à la conciergerie s'y rendront et les autres rejoindront l'administration.

Nous fermons progressivement les antennes. Le 8 décembre, l'antenne du Parvis fermera ses portes et ses missions seront reprises par l'antenne Louise, qui deviendra le siège de la conciergerie. C'est ce qu'on appelle la Conciergerie du quartier Est.

Le 1^{er} janvier 2018, ce sera au tour de l'antenne Midi, dont les missions seront reprises par l'antenne Bethléem. Enfin, au printemps 2018, on installera l'antenne Bethléem-Midi dans le quartier Franck. Nous lancerons à cette occasion la deuxième conciergerie, que l'on appellera la Conciergerie Ouest.

En ce qui concerne le projet des contrats de quartier, ce projet-pilote n'empêche en rien que les missions des antennes continuent à être rencontrées et reprises dans ce dispositif. Il s'agit plus ici de travailler sur les procédures de traitement des informations en vue d'améliorer la résolution des problèmes, de lutter contre l'anonymisation des acteurs de terrain et de réduire les délais pour solutionner les problèmes détectés.

Dans les conciergeries, les procédures seront écrites pour qu'il y ait un suivi de toutes les demandes. Je vous ai parlé de la centrale Uneus, programme informatique très performant pour le suivi de toutes ces demandes, le feedback vers la personne qui a signalé le problème, le contact privilégié avec les habitants, toutes ces missions seront assurées par la conciergerie, en plus de la reprise des missions classiques des antennes.

À terme, les conciergeries gèreront les missions actuelles des antennes de quartier, tout en développant d'autres axes – c'est le propre de ce que nous voulons dans les conciergeries –, à savoir des projets de végétalisation, de cohésion sociale et des missions liées à un axe social et surtout une intervention rapide en voirie.

Les heures d'ouverture seront dans un premier temps les mêmes que celles des antennes de quartier. Seul le personnel de terrain sera présent de 7h à 22h, tous les jours, y compris le week-end. Il comprend les balayeurs, les gardiens et les stewards, et ce sont les horaires de ces équipes.

Les équipes administratives au sein des conciergeries seront à terme constituées d'anciens membres des antennes de quartier et des membres des équipes de coordination de l'équipe des gardiens de la paix du service de Prévention. Ces équipes traiteront les informations et garantiront leur suivi. Elles entretiendront des liens étroits avec les habitants, les commerçants et les services partenaires. Elles gèreront aussi le personnel de terrain qui relèvera directement de leur compétence.

Le personnel de terrain sera composé dans un premier temps des balayeurs de rues, des gardiens de la paix et des stewards. Ils seront assez vite rejoints par des ouvriers de l'équipe rapide d'intervention en voirie. Chacun continuera à dépendre de sa ligne hiérarchique habituelle. Les différentes lignes hiérarchiques travailleront en synergie étroite, dans le cadre de ce projet-pilote, avec la manager.

Les services partenaires privilégiés seront la Propreté publique, le service des voiries, les Plantations, le service social, le service des personnes pensionnées et handicapées, le service de Sécurité-Hygiène-Environnement (SHE), la cellule Uneus, la cellule de végétalisation, la cellule ORU et les équipes de quartier de la zone de police. Ce sont tous les services intéressés par le pilotage de la conciergerie.

L'équipe des médiateurs de rue, lorsqu'elle sera mise sur pied, deviendra, elle aussi, un partenaire privilégié. Le projet fera l'objet d'une évaluation. Nous l'avions envisagée à trois mois mais pensons la retarder encore de trois mois. La première évaluation permettra d'affiner l'une ou l'autre procédure avant de lancer la seconde conciergerie. Nous aurons donc en plus de la conciergerie « Est », la conciergerie « Ouest » au printemps 2018.

L'évaluation globale à six mois nous permettra d'avoir une première estimation de l'impact des actions que nous avons menées et de la façon dont les services ont appris à fonctionner ensemble.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : À terme, vous comptez en installer combien ?

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Deux.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Dans votre programme, vous parliez de neuf.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Effectivement, nous voulions nous calquer sur la façon dont la police découpait la commune. Il y avait moyen de couper le territoire de différentes façons. Cette approche permettait d'avoir un contact privilégié avec l'agent de quartier, de rendre tout ça plus cohérent et il était difficile de demander à la police de changer son découpage des quartiers. Ensuite, on s'est rendu compte que neuf conciergeries, c'était trop pour un si petit territoire. En outre cela allait générer des

frais de personnel trop importants. On aimerait démarrer maintenant avec deux mais dans la perspective d'arriver plus tard à trois.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Cela change un peu la conception du projet car des conciergeries de quartier, cela dit bien ce que ça veut dire, elles sont dans le quartier. Là, Saint-Gilles va être découpé en deux zones. Je ne suis pas sûre que les gens qui se rendaient à l'antenne de quartier de la place de Bethléem vont avoir envie de monter jusqu'à la rue Saint-Bernard.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Notre ambition est d'arriver à trois. On a décidé de démarrer avec deux car cela a nécessité une grande réorganisation de tous nos services et une réflexion différente sur l'approche « citoyen », le délai court entre le fonctionnement des services.

Dès qu'on aura vraiment mis en place – cela va prendre l'année – ce fonctionnement nouveau et qu'on en verra les résultats, nous devons réfléchir à moyen ou long terme à une stratégie afin peut-être de filialiser les différentes conciergeries, de façon à avoir quand même un manager mais avec une approche plus ciblée, en évitant les doubles emplois. Il ne sert à rien d'avoir une équipe d'intervention rapide pour quatre rues. Une petite équipe de ce type peut s'occuper d'un périmètre plus large. Il faut essayer de rester dans une structure cohérente. C'est un projet évolutif, en effet. Pour l'instant on attend les évaluations.

Je pense que le projet plaît. Hier encore, il y a eu une présentation très ciblée à la Propreté publique et les agents sont contents. Ils aiment travailler sur un quartier et avoir une approche plus spécifique. Je pense que le projet va bien démarrer et peut-être allons-nous l'intensifier. Mais il ne faut pas créer de doubles emplois et engager du personnel de coordination, ou faire des frais de matériel, trouver des locaux, si la conciergerie est trop petite. Maintenant on essaie de voir les tailles critiques.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Avec deux conciergeries, il n'y a pas de risque que cela soit trop petit.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Non, c'est vrai. Deux, c'est le démarrage.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Avec deux conciergeries, vous passez à côté de l'objectif de proximité.

Serait-il possible d'obtenir exactement les rues couvertes par la conciergerie actuelle et par celle qui sera ouverte au printemps ?

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Oui.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Par ailleurs, la décentralisation va-t-elle perdurer dans ces conciergeries comme c'était le cas dans les antennes ?

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Vous pouvez compter sur moi.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Vous ne l'avez pas citée dans les fonctions.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Non mais c'est certain. Toutes les missions de antennes seront reprises et je vais installer des bornes avec le CIRB dans chaque conciergerie. Une formation sera donnée au personnel pour qu'il puisse fournir plein de documents. Il sera aussi possible d'y commander un document.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Merci. Je retiens donc que vous me fournirez la liste des rues qui seront couvertes par chaque conciergerie.

Question orale de Madame Morenville, conseillère communale, concernant la taxation des tournages à Saint-Gilles.

Mondelinge vraag van Mevrouw Morenville, Gemeenteraadslid, betreffende de belasting voor de opname van films in Sint-Gillis.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : La commune de Saint-Gilles est régulièrement choisie comme lieu de tournage de différents films, courts métrages ou spots publicitaires. Les façades d'époque, les

constructions anciennes et les places pavées de Saint-Gilles inspirent depuis longtemps les metteurs en scène. Ses principaux atouts sont l'architecture haussmannienne et l'art nouveau qui ajoutent au réalisme des films d'époque. On ne peut que se féliciter de l'impact en termes de visibilité et de retombées économiques non négligeables pour notre commune. Il semble toutefois que depuis peu Saint-Gilles commence à avoir la réputation dans le milieu des réalisateurs de devenir une commune chère.

Pour rappel, nous avons tous voté le 17 décembre 2015 un règlement redevance relatif aux tournages à Saint-Gilles qui a subi quelques modifications lors du Conseil du 20 mars 2016. La création de ce règlement était rendue nécessaire, justifiez-vous à l'époque, par la complexification des demandes de tournage mais aussi afin de créer un guichet avec un interlocuteur unique pour les sociétés de tournage. Depuis lors, les dossiers sont centralisés à la cellule « Événements ». Ce règlement prévoit aussi, si vous n'êtes pas un service public, une association ou un étudiant, que vous déboursiez pour la demande de tournage 1 250 euros si vous remettez le dossier complété au minimum dix jours ouvrés avant le début du tournage et 1 800 euros si c'est cinq à neuf jours ouvrés avant le début du tournage.

À la suite de ma question écrite sur le nombre de tournages à Saint-Gilles depuis 2010, vous ne m'avez livré les chiffres que depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement, c'est-à-dire depuis 2016. Nous avons ainsi eu quatorze tournages en 2016 et onze depuis janvier 2017. Impossible donc de voir si l'application du nouveau règlement et des nouveaux tarifs a eu un impact défavorable sur le nombre de tournages à Saint-Gilles. Si on se base uniquement sur les chiffres entre 2016 et 2017, cela semble en tout cas être une tendance. Mais cela reste à vérifier sur la base des chiffres depuis 2010. On a en effet sept tournages en 2016 qui tombent sous le coup de la taxe de 1 800 euros et quatre tournages en 2017. Ce qui indique une diminution. Cette taxe représente des coûts de gestion de dossier, qui ne comprennent pas le coût de stationnement, de location de matériel, de prestation de tiers. Ce qui signifie que lorsqu'on tourne à Saint-Gilles, sans savoir si l'on obtiendra quoi que ce soit comme prestation de la commune, on doit d'abord déboursier 1 800 ou 1 250 euros d'ouverture de dossier selon le délai de remise de la demande.

Afin de vérifier si l'évolution à la baisse notée entre 2016 et 2017 peut être attribuée au changement de règlement, pourriez-vous établir une évolution du nombre de demandes de tournages à Saint-Gilles depuis 2010 comme je le demandais dans ma question écrite ?

Des autres réponses reçues à cette même question écrite, il appert que la commune n'a aucune idée du budget des films ni du caractère saint-gillois ou pas du projet de film. Sait-on si le réalisateur habite la commune par exemple ? Or une taxe de 1 800 euros par tournage ne représente pas la même dépense pour les productions à petit budget que pour les grosses, tout le monde n'est pas Dany Boon... Pourquoi ne pas créer, dès lors, par exemple, une catégorie pour les réalisateurs saint-gillois et des catégories différentes de taxes selon le budget du film ? Le risque est en effet grand de voir nombre de tournages à petit budget se tourner vers des communes meilleur marché, ce qui serait très dommageable tant en termes artistiques, économiques que de renommée pour Saint-Gilles. Serait-il envisageable d'introduire une telle catégorisation sur la base des critères susmentionnés ?

Quel soutien par ailleurs apportez-vous à la population « cinématographique » de Saint-Gilles, très nombreuse sur notre commune, mais qui porte généralement des projets aux budgets très modestes ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Culture – LB : Permettez-moi d'abord d'apporter quelques précisions sur les délais et les tarifs que vous mentionnez dans votre question.

Depuis le changement du règlement relatif aux tournages, adopté le 20 mars 2016 à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil communal, il n'y a plus qu'un seul délai minimal et incompressible de sept jours ouvrés avant le début du tournage pour rentrer une demande complète.

Pour les associations saint-gilloises et/ou les écoles saint-gilloises non communales, les services publics régionaux, communautaires et fédéraux, les travaux d'étudiants, les dossiers sont instruits à titre gratuit.

Les associations non saint-gilloises, dont le tournage est organisé sur le territoire de la commune de Saint-Gilles, paient une redevance de 150 euros.

Les autres demandeurs paient, quant à eux, une redevance de 1 800 euros.

L'évolution du nombre de tournages autorisés, depuis 2010, et ayant un impact sur la voie publique, est la suivante :

2010	16 tournages
2011	6 tournages
2012	11 tournages
2013	12 tournages
2014	10 tournages
2015	12 tournages

2016 14 tournages

En ce qui concerne la baisse dont vous faites mention, entre 2016 et 2017, je tiens à attirer votre attention sur le fait que les chiffres fournis pour 2016 portaient sur une année complète tandis que, pour 2017, les tournages n'ont été dénombrés que jusqu'à la date de votre question écrite. À ce jour, en 2017, 12 tournages ont eu lieu à titre gratuit et 8 ont dû payer une redevance de 1 800 euros – soit 20 au total et nous ne sommes pas encore à la fin de l'année.

En ce qui concerne la possibilité de favoriser des tournages dont le demandeur serait originaire de Saint-Gilles, ou de manière plus générale de la région bruxelloise, vous serez ravie d'apprendre qu'en date du 14 novembre dernier, une réunion a eu lieu entre des représentants de la *Screen Brussels Film Commission* et les services communaux compétents.

Cette réunion a permis d'améliorer la communication, de préciser les attentes de chacune des parties et, surtout, de mettre en avant le fait qu'il convenait d'essayer de favoriser les productions bruxelloises en leur octroyant, par exemple, des réductions de tarifs. En fonction de l'analyse de ce qui existe dans l'ensemble des autres communes bruxelloises, les services communaux avanceront une éventuelle proposition de modification du règlement.

De manière générale, il me semble que nous sommes arrivés à un bon équilibre. Nous accueillons régulièrement des tournages ce qui contribue à donner une image positive de la commune, et nous participons aussi à la politique régionale qui vise à attirer des tournages à Bruxelles, ce qui est positif pour l'emploi, etc.

Mais nous ne pouvons pas nous permettre beaucoup plus. Lors d'un tournage, les services communaux sont fort sollicités, ce qui peut parfois les détourner de leurs missions de base. Il faut aussi penser à ce que cela génère comme tracasseries pour les habitants. Nous refusons, comme vous le proposez, d'entrer dans une logique de concurrence avec d'autres communes. Tant mieux si Ixelles, Forest ou une autre commune voisine ont l'occasion d'accueillir un tournage. Le principal, c'est que la Région bruxelloise puisse compter sur les communes, dont Saint-Gilles, pour développer une politique économique qui crée de l'emploi.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Je me réjouis qu'il puisse y avoir à l'avenir des réductions pour les tournages bruxellois. Ma question visait vraiment Saint-Gilles. Accorder une réduction aux réalisateurs

saint-gillois, c'est aussi une forme de promotion de la Culture. Quand vous êtes Saint-Gillois, vous payer aussi moins cher à la piscine...

M. Carlo Luyckx, échevin de la Culture – LB : C'est ce qu'on propose.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Vous dites : « on n'a pas envie d'entrer en concurrence avec d'autres communes ». Notre demande vise simplement à favoriser les réalisateurs saint-gillois qui, en général, n'entrent pas dans de grosses productions et ont donc vraiment beaucoup de difficultés à payer cette taxe de 1 800 euros. Nous demandons qu'il puisse y avoir au moins une taxation réduite pour ces réalisateurs saint-gillois.

M. Carlo Luyckx, échevin de la Culture – LB : C'est ce qui est prévu.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Je n'ai pas entendu ça dans votre réponse.

M. Carlo Luyckx, échevin de la Culture – LB : Si, si.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Qu'il y aura une réduction pour les réalisateurs saint-gillois ? Je n'ai pas entendu ça !

M. Carlo Luyckx, échevin de la Culture – LB : J'ai dit qu'« il convenait d'essayer de favoriser les productions bruxelloises et surtout saint-gilloises en leur octroyant par exemple des réductions de tarifs ».

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Oui mais cela c'est dans le cadre de vos discussions avec *Screen Brussels* et cela vaut pour tous les tournages bruxellois.

M. Carlo Luyckx, échevin de la Culture – LB : Non, c'est pour Saint-Gilles. On a profité de cette réunion avec *Screen Brussels* pour leur demander les maisons de production installées à Saint-Gilles. Nous avons reçu la liste. C'est bien dans cet esprit-là que nous travaillons.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Je peux donc retenir qu'il y aura un tarif différencié pour les réalisateurs saint-gillois ?

Par ailleurs, pouvez-vous savoir de quel type de production il s'agit ? Pouvez-vous connaître le budget du film ? Car on peut aussi varier la taxation en fonction du budget. Est-ce faisable ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Culture – LB : Tout à fait. On peut avoir toutes ces informations par *Screen Brussels*.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Cela sera-t-il à l'ordre du jour du groupe de travail que vous avez mis en place ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Culture – LB : On a simplement eu une réunion.

La *Screen Brussels Film Commission*, installée au sein de Visit.brussels, fait l'intermédiaire entre les communes et les productions. Les membres de cette Commission connaissent très bien les problèmes et les situations des différentes maisons. La Commission est un bon interlocuteur pour ça.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Je veux juste avoir une confirmation que bientôt nous pourrions voter au Conseil communal un nouveau règlement de taxation qui privilégie les réalisateurs saint-gillois et différencie les catégories de films selon le budget. Est-ce que cela est possible ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Culture – LB : C'est ce qu'on espère pouvoir faire, oui.

M. Rodolphe d'Udekem d'Acoz, conseiller communal – chef du groupe MR : J'ai des doutes sur la possibilité d'avoir des informations sur les budgets des films. Je ne suis même pas sûr que *Screen Brussels* possède cette information. En plus, le budget sera peut-être évolutif. Je comprends l'idée mais ne suis pas certain que, sur la question du budget, ce soit réaliste.

Question orale de M. Henderick, conseiller communal, concernant la perte de vingt emplacements de parking et leur remplacement, chaussée de Charleroi.

Mondelinge vraag van de Heer Henderick, Gemeenteraadslid, betreffende het verlies van twintig parkeerplaatsen en hun vervanging op de Charleroiesteenweg.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : On a pu lire dans la presse récemment que la STIB avait introduit une demande visant à assurer plus de fluidité aux trams circulant dans le haut de la chaussée de Charleroi. Si mes renseignements sont bons, entre la rue de la Source et la rue de la Victoire.

Régulièrement des voitures se garent de façon un peu large dans ce tronçon et bloquent la circulation des trams. La STIB avait demandé de pouvoir réduire la largeur des trottoirs d'une dizaine de cm pour permettre aux voitures de se garer plus près du trottoir et dégager les voies de tram.

Cette demande a été retirée et la Région demande que l'on supprime une vingtaine de places de parking entre la rue de la Source et la rue de la Victoire.

Si on convient tous qu'il faut effectivement favoriser les transports en commun et la vitesse commerciale des trams sur la chaussée de Charleroi, on doit aussi tenir compte – et je regrette que M. l'échevin des Classes moyennes ne soit pas là – de l'importance pour les commerces de la chaussée de Charleroi d'être desservis et d'être accessibles en voiture. On sait que cette considération avait notablement influencé la décision de notre commune mais aussi de la Région de renoncer à aménager un site propre sur la chaussée de Charleroi.

Je voudrais savoir quelle est la position de la commune sur la suppression de vingt places de parking à la chaussée de Charleroi, dans un quartier où la population est extrêmement dense, le nombre de places de parking déjà très réduit par rapport aux besoins des habitants et où les commerces doivent être accessibles en voiture.

S'il est évidemment nécessaire de permettre aux trams de passer et d'éviter que des 4x4 n'empiètent sur la ligne blanche et empêchent les trams de circuler, il me semble qu'avant de prendre des solutions radicales et de supprimer des places de parking, on pourrait arriver à davantage d'efficacité en indiquant très clairement aux automobilistes qui se garent dans la zone que tout franchissement de la ligne blanche pose un problème pour les trams et entraînera le déplacement du véhicule aux frais du propriétaire. Une bonne information des

automobilistes sur les capacités de parking à cet endroit vaut mieux que la suppression des places de parking comme l'ont annoncé les médias cette semaine.

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : M. Henderick, vous êtes manifestement mieux informé que nous car nous n'avons jamais été approchés en ce sens. Il est exact que la STIB s'est plainte, à plusieurs reprises, de ce que la circulation des trams sur la chaussée de Charleroi serait de manière récurrente entravée par des véhicules débordant la zone de stationnement aux abords de l'arrêt Saint-Bernard et de la rue Faider. Mais, afin de tenter de remédier à cette situation, la Région a retracé, il y a quelques semaines, une ligne blanche effacée qui délimite les zones de stationnement.

Vous vous souviendrez que, lors du réaménagement de cette chaussée, la commune s'est opposée aux demandes de la STIB – suppression du stationnement, mise en sens unique totale ou partielle, diminution des trottoirs – et a souhaité sauvegarder l'ensemble des caractéristiques de la chaussée : double sens, stationnement et trottoirs. La largeur du stationnement se trouve être minimale : 1,80m hors marquage – et 20cm de plus pour le marquage.

La situation potentiellement conflictuelle aux abords des arrêts précités résulte du dévoiement des rails à l'approche des arrêts afin d'amener les trams en bordure des quais d'embarquement.

En vue de résoudre ces problèmes, la STIB a en effet déposé une demande de permis d'urbanisme auprès de la Région visant à réduire les trottoirs des deux côtés de la chaussée, entre Faider et Veydt, d'une valeur de 30cm, soit un trottoir fini de 2,65m de large. La demande nous a été transmise pour une mise à l'enquête publique, qui avait commencé le lundi 27 novembre. Le jour même, nous avons reçu de la STIB un courrier par email annonçant le retrait de la demande de permis. L'enquête publique a donc été arrêtée. Renseignements pris auprès de la STIB, ce retrait émane d'une demande du ministre Pascal Smet à la suite d'une interpellation au Parlement bruxellois.

Lors d'une inspection visuelle effectuée ce mercredi, nous avons pu constater qu'aucune voiture en stationnement ne débordait du marquage. Cependant il est clair que ce stationnement est insuffisant pour un véhicule de type camionnette et ne laisse que très peu de marge à l'approche des trams.

La suppression des vingt places de stationnement à cet endroit n'ayant jamais été évoquée auparavant, votre question est sans objet.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je suis heureux d'entendre que ma question est sans objet !

J'ai quand même entendu qu'il y a 20 places de parking qui pourraient être supprimées. Si vous me dites qu'elles ne le seront pas, j'en serais évidemment content.

Néanmoins, cela ne résout pas le problème soulevé par la STIB et la Région, à savoir que des voitures et des camionnettes sont régulièrement garées à cet endroit et empêchent le passage du tram. Ce qui est assez interpellant, c'est que vous nous dites n'être au courant de rien et n'avoir jamais été contacté. Comme il s'agit d'une voirie régionale, la Région décidera sans doute elle-même de ce qu'elle veut faire sur la zone. Cependant, l'endroit est situé sur le territoire de Saint-Gilles et ce n'est pas à la Région à déterminer quel sera le profil futur de la chaussée de Charleroi. Si demain la Région devait décider de supprimer 30 places de parking, cela nous concerne. Ma question n'est pas hors sujet ni hors propos, elle est profondément d'actualité. Parce que si, demain, 20 places de parking sont supprimées sur la chaussée de Charleroi, ce seront les commerces et les habitants du quartier qui seront pénalisés.

Je suis assez abasourdi par la réponse de M. l'échevin disant que ma question est hors de propos alors que le sujet a été traité dans tous les médias.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : J'imagine que la STIB va revenir avec autre chose. Si on ne réduit pas les trottoirs et si les places de parking ne sont pas supprimées, les trams continueront à être bloqués, donc la STIB va revenir avec autre chose.

Donc, moi, je demande que la commune – puisque j'imagine qu'il y aura de nouveau une enquête publique – remette un avis positif sur toutes les demandes de la STIB qui permettent une circulation plus rapide de ce tram.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Y compris la suppression des 20 places de parking ?

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Exactement car je pense qu'il faut privilégier les transports en commun et qu'il y a

assez de voitures comme ça. Et si l'on doit réduire 20 places de parking, on n'y voit aucun inconvénient.

Je ne voudrais pas que se répète ce qui s'est passé en 2001, lors de l'enquête publique, C'est M. Dineur qui était échevin de l'Urbanisme à l'époque. La commune s'est prononcée contre le site propre et vous voyez où on en est. Treize ans plus tard, on a les mêmes problèmes, tout ça parce que la commune de Saint-Gilles n'a pas pris ses responsabilités et est toujours autant pro-bagnoles !

M. Rodolphe d'Udekem d'Acoz, conseiller communal – chef du groupe MR : Je travaille juste à côté et passe souvent par là, à pied ou dans d'autres transports. Effectivement, cela bloque souvent. Vous parlez de camionnettes mais je pense vraiment qu'à cet endroit-là la largeur des emplacements de parking est assez étroite. Il ne s'agit pas d'office de tanks de type 4x4, il y a aussi parfois des petites voitures. Je vois cela toutes les semaines.

Si la Région revient à la charge dans l'idée de supprimer des places, j'engage la commune à ne pas laisser faire avant de passer au prochain conseil communal. Il y a déjà eu des suppressions extrêmement importantes de places de parking sur la commune. Je rappellerai que, dans le Plan Iris 2, on est censé remplacer les places de parking supprimées en surface, et ce n'est pas le cas. Je pense d'ailleurs que si l'on faisait un audit global sur les places supprimées au cours de ces cinq à dix dernières années, on serait bien en peine de pouvoir justifier le remplacement de toutes ces places supprimées. Il faut à un moment donné que cela s'arrête.

L'idée de raboter les trottoirs pour que tout le monde s'y retrouve me semblait la moins mauvaise des solutions. S'il devait y avoir une nouvelle ukase du ministre Smet, il faut le remballer.

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : Si on enlève 30cm de trottoir, cela donnerait des trottoirs de 2,65m de large.

M. Alain Maron, conseiller communal – Groupe Ecolo-Groen : Les places de parkings que l'on estime trop étroites, elles mesurent combien ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : 1,80m, plus 20 cm pour la ligne de blanche. On examinera la question le jour où la Région introduira sa demande de permis.

Mondelinge vraag van Mevrouw Lauwers, Gemeenteraadslid, betreffende de vervanging van een papieren naar een digitale bewonerskaart.

Question orale de Mme Lauwers, conseillère communal, concernant le remplacement de la carte de riverain « papier » vers une carte de riverain « digitale ».

Mevrouw Eva Lauwers, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen : Sinds enkele maanden is de gemeente overgestapt van een papieren naar een digitale bewonerskaart, waarbij een vergunning gekoppeld wordt aan een nummerplaat. Door de plaat te scannen, weten parkeerwachters of een wagen gekoppeld is aan een geldige kaart. Dit lijkt een ideale oplossing. Toch hoort men regelmatig dat mensen boetes krijgen, terwijl de vergunning in orde is.

Ik heb enkele informatieve vragen.

Welk percentage van boetes is foutief? Is dat minder of meer foutief dan voordien, voor er werd overgeschakeld op een digitale bewonerskaart?

Hoe kan de boete aangevochten worden? Is een mail naar de dienst voldoende of moeten we langsgaan op het gemeentehuis?

Indien men direct kan aantonen dat de vergunning in orde is, moet men dan alsnog de boete betalen?

In geval van een fout, hoe lang duurt het voor bewoners hun geld terug hebben?

Welke aanpassingen werden of zijn voorzien om nieuwe fouten te vermijden?

M. Carlo Luyckx, schepen van Mobiliteit – LB : Als men zegt dat men regelmatig hoort dat mensen onterecht boetes krijgen, zou ik dit toch wel willen relativiseren. Het is trouwens ook geen boete maar een forfaitaire retributie. Het wordt misschien wel aangevoeld als een boete maar het is eigenlijk legaal gezien een retributies.

Er worden inderdaad elke dag retributies geannuleerd door de parkeerdienst voor verschillende redenen. Dit is onvermijdelijk en ik zal u enkele voorbeelden geven die vooral de bewoners van Sint-Gillis betreffen. De vergetelheid wat betreft de hernieuwing van het abonnement, in die gevallen zoals het College tijdens de vorige gemeenteraad heeft geëngageerd in februari, worden tot drie retributies geannuleerd. Dat gaat over potentieel van 39.000 annuleringen per jaar. De verandering van nummerplaat die niet gesignaleerd wordt

aan de parkeerdienst die gebruikt wordt voor een vervangingswagen, wanneer de wagen voor onderhoud in de garage is, dit is ook een reden, er zijn menselijke vergissingen. Andere vergissingen worden veroorzaakt door technologische bugs, door netwerkprobleem van de leverancier van de controlesoftware, of de afwezigheid of onzichtbaarheid van de kaart voor personen met een handicap, de afwezigheid of onzichtbaarheid aan de voorruit van parkingticket, de retributies op wagen van car-sharing of free floating zoals Cambio, Zen Car, Zipcar, waarvan het abonnement niet in orde is, de niet-herkenbare politiewagens, gebruikers die naar de parkeermeter waren gegaan en terugkwamen met een ticket en ondertussen al hun retributie kregen, en dan ook humanitaire omstandigheid, zoals hospitalisatie, overlijden, zeer bejaarde mensen, en dus in die omstandigheden worden die retributies geannuleerd.

Zoals u ziet zijn er talrijke verschillende gevallen. De laatste drie maanden zijn er ongeveer 47.000 retributies op de voorruiten gezet waarvan er ongeveer 2.000 geannuleerd zijn, ongeveer 4,4 % wat toch niet overdreven is.

Wat de tweede vraag betreft: de retributies kunnen op verschillende manieren aangevochten worden. Maar altijd binnen een periode van 15 dagen na de retributie. Ofwel met de post t.a.v het College van burgemeester en schepenen, per email aan het adres parking@sintgillis.irisnet.be, aan de loketten van de parkeerdienst in het stadhuis.

En de derde vraag: indien men kan aantonen dat de vergunning in orde is, hoeft men de retributie niet te betalen.

Zo komen we bij de vierde vraag: het is eerder uitzonderlijk dat de retributie al betaald is. Want weinig mensen betalen eerst en betwisten pas nadien. Als dat toch gebeurt en de betwisting is aanvaardbaar, dan wordt de som binnen de tien tot vijftien dagen terugbetaald.

Vijfde vraag: de aanpassingen om fouten te vermijden gebeuren in het kader van een permanente efficiëntie-, en verbeteringscontrole. Onze agenten hechten hier veel aandacht aan. Het college heeft in 6 april heeft opnieuw een gepersonaliseerde herinneringsbrief ingevoerd zodat elk inwoner en bewoner er bewust van is dat zijn abonnement (bijna) verlopen is.

Mevrouw Eva Lauwers, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen: Sowieso denk ik dat die gepersonaliseerde brief een goed idee is. Maar toch heb ik de afgelopen weken, maanden meerdere brieven en mails gekregen van mensen die op hetzelfde adres wonen waarvan de forfaitaire retributies hebben gekregen en in kopie een betalingsbewijs en ook bewijs van

wanneer tot wanneer hun bewonerskaart loopt. En toch kregen ze elke week of elke twee weken zo'n boete en moesten ze telkens een mail sturen of langsgaan om aan te tonen dat ze wel in orde waren.

Ik denk dat een aantal van die mogelijkheden die u opsomde (vermetelheden, technische bugs, vervangwagen...) wel een aantal dingen kan verklaren maar u hebt daar ook een aantal zaken aangehaald zoals Cambio of vergeten ticket te gaan halen, dit heeft niet direct te maken met die bewonerskaart.

Maar ik ben toch blij om te horen dat het slechts een klein aandeel is, 4,4%, waarbij er fouten gebeuren, en dat jullie daar mee bezig zijn.

Ik had nog een andere vraag, en dat gaat dan niet meer over de bewonerskaart. In sommige gemeenten als je gewoon een parkeerticket wilt kopen – hier gaat dit enkel nog door met geld of een kaart te betalen maar in sommige gemeenten gaat dit ook met een sms. Zit ook dit hier in de pipeline of niet ?

M. Carlo Luyckx, schepen van Mobiliteit – LB : Dat gaat binnenkort het geval zijn.

Mevrouw Eva Lauwers, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen : Ziet daar al een timing op ?

M. Carlo Luyckx, schepen van Mobiliteit – LB : Daar kan ik mij nu nog voor engageren : de parkeermeters moeten hiervoor aangepast worden.

Mevrouw Eva Lauwers, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen : Dank u.

M. Carlo Luyckx, schepen van Mobiliteit – LB : Voordien kon men met kredietkaarten betalen.

Mevrouw Eva Lauwers, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen : Dat is toch minder gemakkelijk want dan moet je al een kredietkaart hebben. Dank u.

Question orale de M. Maron, conseiller communal, concernant la conformité des travaux de l'aménagement du Parvis avec le permis d'urbanisme octroyé, ainsi que le timing de réalisation.

Mondeling vraag van de Heer Maron, Gemeenteraadslid, betreffende de gelijkvormigheid van de werken van de herinrichting van het Voorplein met de toegekende stedenbouwkundige vergunning, alsook de timing voor de inrichting.

M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen: Les travaux de réaménagement du Parvis avancent. Les circulations piétonnes restent chaotiques et parfois dangereuses le long de la chaussée de Waterloo, mais on commence à deviner l'aménagement final.

J'aimerais connaître le nouveau planning au regard de l'avancement actuel des travaux. De nouveaux soucis ont-ils été rencontrés à l'occasion du chantier ? Quand le Petit Parvis sera-t-il complètement accessible ? Et le Grand Parvis ? Quand les aménagements définitifs, y compris le mobilier urbain, seront-ils installés ?

Par ailleurs, j'aimerais savoir si les aménagements effectifs d'ores et déjà réalisés – ou projetés – diffèrent sur l'un ou l'autre aspect de ce qui est prévu au permis d'urbanisme. Ainsi, par exemple, les poteaux, très massifs et disgracieux, installés pour séparer les zones exclusivement piétonnes des autres zones ne me semblent pas correspondre au projet initialement présenté et soumis à permis. Les visuels que l'on trouve toujours en ligne, illustrant le projet définitif, ne montrent aucun poteau.

Je me dois d'apporter une correction à ce que j'ai écrit car, depuis lors, j'ai trouvé d'autres visuels pris sous un autre angle où l'on voit des poteaux mais beaucoup plus petits, discrets et bas que ceux qui sont installés. Ce sont des poteaux étroits qui arrivent à hauteur de hanche.

Rappelons d'ailleurs qu'une des bases du projet architectural était de vider la surface du Parvis (en tout cas de la chaussée de Waterloo à la rue de Moscou) de tout « objet » : arbres, bancs, luminaires et autre matériel urbain. C'est à la suite de la mobilisation citoyenne que des arbres et un banc ont été réintroduits. Merci de nous éclairer sur cette question.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Comme vous pouvez vous en apercevoir les travaux avancent bien. Pourtant, ce n'est pas un chantier facile car le flux piéton est important et les établissements horeca sont toujours en activité. En outre, le sous-sol est encombré d'impétrants, ce qui nécessite beaucoup d'adaptations, mineures mais nombreuses, notamment pour ce qui concerne les raccordements aux égouts.

La portance insuffisante du sous-sol a nécessité des sous-fondations qui ont débouché sur des découvertes archéologiques. Hier encore, à la suite de la découverte d'anciennes briques, l'administration a sollicité la visite d'un représentant des Monuments et Sites qui, heureusement, cette fois n'a pas perturbé la poursuite du chantier, comme lors de la découverte des ossements.

Pour ce qui est du planning, si le temps le permet, le pavage du Petit Parvis devrait être terminé le 22 décembre et sera alors pleinement accessible aux piétons. Les arbres seront plantés en janvier. Conformément au permis, l'entrée de la rue du Fort sera fermée à la circulation mais un système de bornes escamotables sera installé.

Pour le Grand Parvis, le pavage devrait débuter le 5 décembre si les conditions météorologiques le permettent. Pour pouvoir paver, il faut que la température au sol soit suffisante et il ne peut ni pleuvoir ni neiger.

Pour des raisons techniques liées à l'implantation des niveaux, il a fallu procéder à un changement de phasage. Le chantier a débuté par la phase 4, du côté des n^{os} impairs du Parvis, c'est-à-dire du côté de la Maison du Peuple, et il se poursuit par la phase 5, soit la zone centrale, pour se terminer par la phase du côté des n^{os} pairs, du côté de l'Aegidium.

Les travaux du Grand Parvis devraient être terminés au début du mois d'avril, comme convenu, sous réserve d'intempéries persistantes.

Il est prévu que l'ensemble du chantier, y compris la rue des Kuulkappers et la pose du mobilier urbain, soit terminé vers le mois de juin.

Les travaux seront interrompus du 22 décembre au 8 janvier.

En ce qui concerne l'adéquation au permis d'urbanisme, seules de très légères adaptations ont été effectuées comme le déplacement de quelques bornes escamotables pour pouvoir placer les boucles de détection et poser les poteaux anti-stationnement.

Les poteaux anti-stationnement, qui n'apparaissent pas sur certains visuels – par exemple sur la photomontage réalisée pour la première exposition à la Maison du Peuple – mais sont visibles sur d'autres – notamment sur le flyer distribué ultérieurement – figurent bien sur les plans du permis.

Il est clair qu'il fallait protéger le Petit et le Grand Parvis de la circulation des véhicules par un dispositif anti-stationnement, comme c'était déjà le cas auparavant. Au départ, on avait prévu des poteaux creux, en acier, d'un diamètre de 12cm. C'est ce qui était dans le permis. Mais, eu égard aux événements que nous connaissons, nous avons décidé en

début de chantier de renforcer le dispositif et avons opté pour des poteaux capables de résister à des attaques à la voiture-bélier, qui se sont répandues depuis l'attentat de Nice en 2016. Ces nouveaux poteaux sont en béton armé de quatre barres d'acier dans une gaine métallique avec une fondation en béton armé. Ils constituent un dispositif analogue à celui que la Stib installe depuis peu dans tous les accès de métro.

M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen : Les modifications de ces poteaux peuvent se faire dans le cadre du permis ?

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Initialement, ils étaient plus petits. Ils sont maintenant plus gros et fabriqués dans un autre matériau.

M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen : L'aspect visuel est quand même radicalement différent de ce qui était prévu ! Il s'agit maintenant de poteaux extrêmement massifs. Ce ne sont pas des poteaux anti-stationnement, ce sont des poteaux anti-intrusion.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Notamment. On s'adapte aux réalités du terrain et de la société.

M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen : La société, je ne sais pas...

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Si. On vit dans la même société ! Une société où on utilise des véhicules pour tuer des gens sur des places. Ça arrive dans notre société, la vôtre comme la mienne.

M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen : Heureusement pas tous les jours et pas partout. En outre, il reste beaucoup d'espace où circuler et s'installer sans que l'on doive nécessairement mettre des poteaux partout !

Ceci étant ma question n'est pas tant philosophique que technique. Ces poteaux ne correspondent pas au permis. N'eût-il pas fallu une modification du permis pour les installer ?

Quand des gens ont des permis pour des châssis, s'ils modifient un tant soit peu les châssis prévus, l'administration communale leur signifie qu'ils ne respectent pas le permis. Et, en effet, ces choses là sont précises. On parle d'aménagement de l'espace public. L'aspect

visuel est radicalement différent. Donc ma question est claire : n'aurait-il pas fallu une modification du permis. C'est une infraction !

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Le mobilier a été dessiné à cet endroit. Seuls l'épaisseur et le matériau ont changé. Je ne pense pas qu'un permis soit nécessaire.

M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen : L'épaisseur, la hauteur, le matériau. Tout a changé. Ce n'est pas du tout ce qui était prévu au départ.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : C'est le même... un peu plus gros.

M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen : 2,5 à 3 fois plus gros ! Et combien plus haut ?

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Ces poteaux existent déjà sur le territoire puisque la Stib les utilise également.

M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen : On entend que le service d'urbanisme a une marge d'appréciation. Espérons que quand les particuliers changeront de quelques centimètres ou de quelques mètres des châssis, des portes d'entrée, etc., il se montrera tout aussi magnanime et considérera qu'en gros, c'est la même chose.

(Remarques M. Van Campenhout)

Vous allez remettre un « plan as built » alors, puisque vous venez de dire : « on fera comme les particuliers, on remettra un “plan as built” » ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Urbanisme – LB : Nous consulterons Brulocalis pour vous remettre un avis extérieur.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Ce ne sera peut-être pas nécessaire.

Question orale de M. Maron, conseiller communal, concernant les travaux à l'ancienne boucherie Crabbé, appartenant à la Régie foncière.

Mondelinge vraag van de Heer Maron, Gemeenteraadslid, betreffende de werken aan de voormalige slagerij Crabbé, eigendom van de Regie voor Grondbeleid.

M. Alain Maron, conseiller communal – Ecolo-Groen : Des travaux sont en cours à l'ancienne boucherie-moutonnerie Crabbé, située chaussée d'Alseberg.

Ce bâtiment a été acquis par la Régie foncière en vue de participer à la relance du noyau commercial de la chaussée, mais aussi au regard des qualités patrimoniales de l'ancienne boucherie. À l'occasion d'une question sur un autre objet, le mois passé, vous nous avez annoncé qu'une fromagerie-charcuterie allait s'installer là-bas, ce qui est sans doute une bonne nouvelle.

Néanmoins, j'aimerais savoir qui est le maître d'œuvre des travaux en cours ?

Ces travaux sont-ils actuellement couverts par un permis délivré ?

Qu'est ce qui est mis en œuvre pour protéger les aspects patrimoniaux de la boucherie ? Il semble que ce qui ait été fait jusqu'à présent soit assez peu respectueux. Contrairement à ce que j'avais écrit, il n'y a pas de porte en PVC. Par contre des travaux d'importance sont bel et bien en cours sur le bâtiment et le rez-de-chaussée.

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Les installations sanitaires, électriques, de sécurité, de plomberie et d'égouttage de la boucherie Crabbé ne correspondent plus aux normes ni aux réglementations actuelles pour exploiter un commerce de bouche. La Régie foncière se devait de mettre ces divers éléments en conformité. Un marché de travaux a été lancé. La firme Trans-arch a été désignée pour les effectuer. Le maître d'ouvrage est la Régie foncière, le maître d'œuvre, la firme Trans-arch.

Après la phase de travaux de la Régie, le futur exploitant prendra le relais pour des travaux d'aménagement et de décoration en fonction de ses besoins et faire de ce lieu une fromagerie-charcuterie-salaison. La Régie foncière n'interviendra évidemment pas à ce niveau mais s'assurera que les aménagements réalisés par l'exploitant s'effectuent dans le strict respect des décors actuels, comme cela a été convenu.

Comme les travaux portent sur la mise en conformité des installations existantes sans altérer structurellement le lieu, la délivrance d'un permis d'urbanisme n'est pas nécessaire.

Quant à la protection des aspects patrimoniaux, la boucherie Crabbé n'est pas classée ni reprise à l'inventaire du patrimoine architectural. Cependant la Régie foncière a le souci de conserver l'aspect actuel des lieux. C'est ce qui avait été négocié. Ainsi les comptoirs, carrelages, fresques murales et la disposition générale des lieux seront conservés par l'exploitant qui y voit d'ailleurs une plus-value pour son commerce.

La Régie foncière se rend chaque semaine sur place afin de contrôler le chantier.

Il n'y a aucune altération à la façade ou aux châssis actuels de la boucherie. Les châssis en bois de l'habitation aux étages ont été remplacés à l'identique. La porte n'est pas liée à la boucherie, elle donne accès aux étages. Comme vous l'avez dit, elle n'est pas du tout en PVC mais bien en bois. Elle a remplacé une porte en aluminium, qui était très laide et par ailleurs défectueuse et irréparable.

Dans la mesure où l'activité de son commerce serait pérenne, le commerçant nous a fait part de son souhait de pouvoir modifier ultérieurement les châssis actuels et l'entrée de la boucherie côté avenue dans le respect des règles urbanistiques. Il introduira alors un permis d'urbanisme à cette fin.

Les travaux de la Régie foncière seront terminés en janvier. L'exploitant souhaite ouvrir son commerce en mars.

En décembre, nous remplacerons la vitrine.

Question orale de M. Henderick, conseiller communal, concernant le Plan d'action communal de stationnement qui a été soumis à une enquête publique.

Mondelinge vraag van de Heer Henderick, Gemeenteraadslid, betreffende het Gemeentelijk Parkeeractieplan die onderworpen werd aan een openbaar onderzoek.

M. le président : La question de M. Vincent Henderick, relative au Plan communal de stationnement est retirée.

– La séance publique se termine à 23 h 40.